



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-064** **Conseil municipal du 19 mai 2025**

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

**Absent(e)s :** Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

**Excusée(s) :** Bruno DE KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Régis ROUSSEAU

**Pouvoirs :** Bruno DE KERGOMMEAUX à Gilles RAMBAULT, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Anthony MORTIER et Régis ROUSSEAU à Renan KERVADEC

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 13 mai 2025  
Date de la publication : 21 mai 2025

### **2025-064 URBANISME – NOUVELLE DENOMINATION DE VOIE « IMPASSE MARIE DE GOURNAY »**

**Rapporteuse : Sylvie ONILLON**

Un permis d'aménager a été délivré à la SAS CDPI le 23 avril 2024 pour l'aménagement d'un lotissement de 4 lots au 530 rue des Maîtres à Ancenis-Saint-Géréon. Cet aménagement prévoit la desserte des quatre lots à bâtir par une voie en impasse débouchant sur la rue des Maîtres.

Il est proposé de dénommer cette nouvelle voie « impasse Marie de Gournay ». Madame Marie de Gournay est une femme de lettres française de l'époque moderne qui a prôné dès le XVIIème siècle l'égalité des femmes et des hommes. En tant que « Fille d'alliance » de Michel de Montaigne, elle publia en 1595 la troisième édition des *Essais* augmentée de toutes les corrections manuscrites du philosophe. L'« impasse Marie de Gournay » sera localisée à proximité du boulevard Montaigne.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le permis d'aménager référencé PA04400324W3002 autorisé le 23 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

**CONSIDÉRANT** que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Après avis de la commission urbanisme, nature en ville et affaires foncières en date du 21 janvier 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**APPROUVE** la dénomination suivante pour la voie en impasse aménagée dans le cadre du permis d'aménager délivré au niveau du 530 rue des Maîtres, conformément à la cartographie jointe en annexe : impasse Marie de Gournay.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Arnaud BOUYER

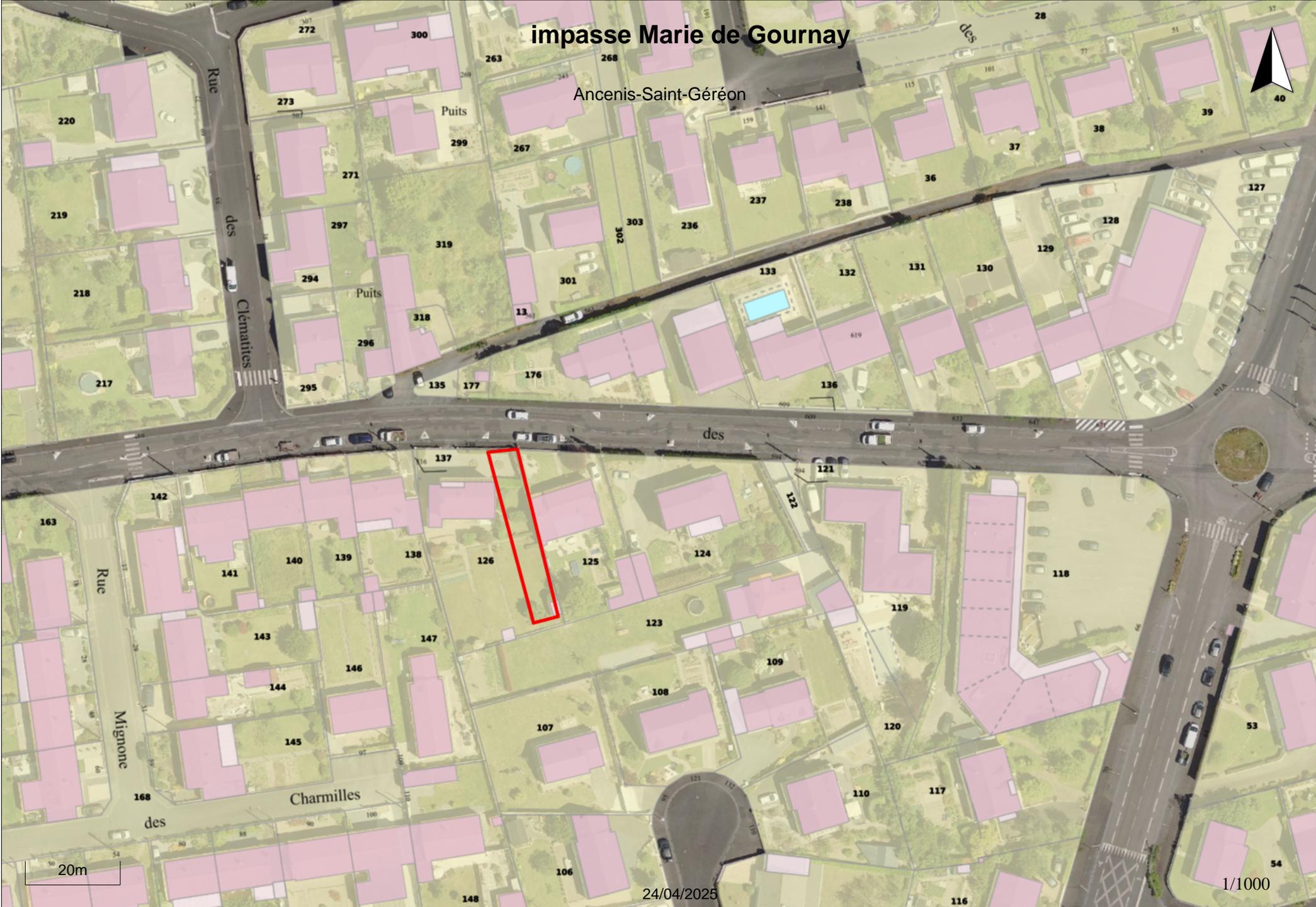
Séverine LENOBLE

Nabil ZEROUAL



# impasse Marie de Gournay

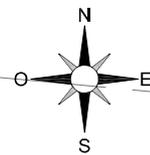
Ancenis-Saint-Géréon



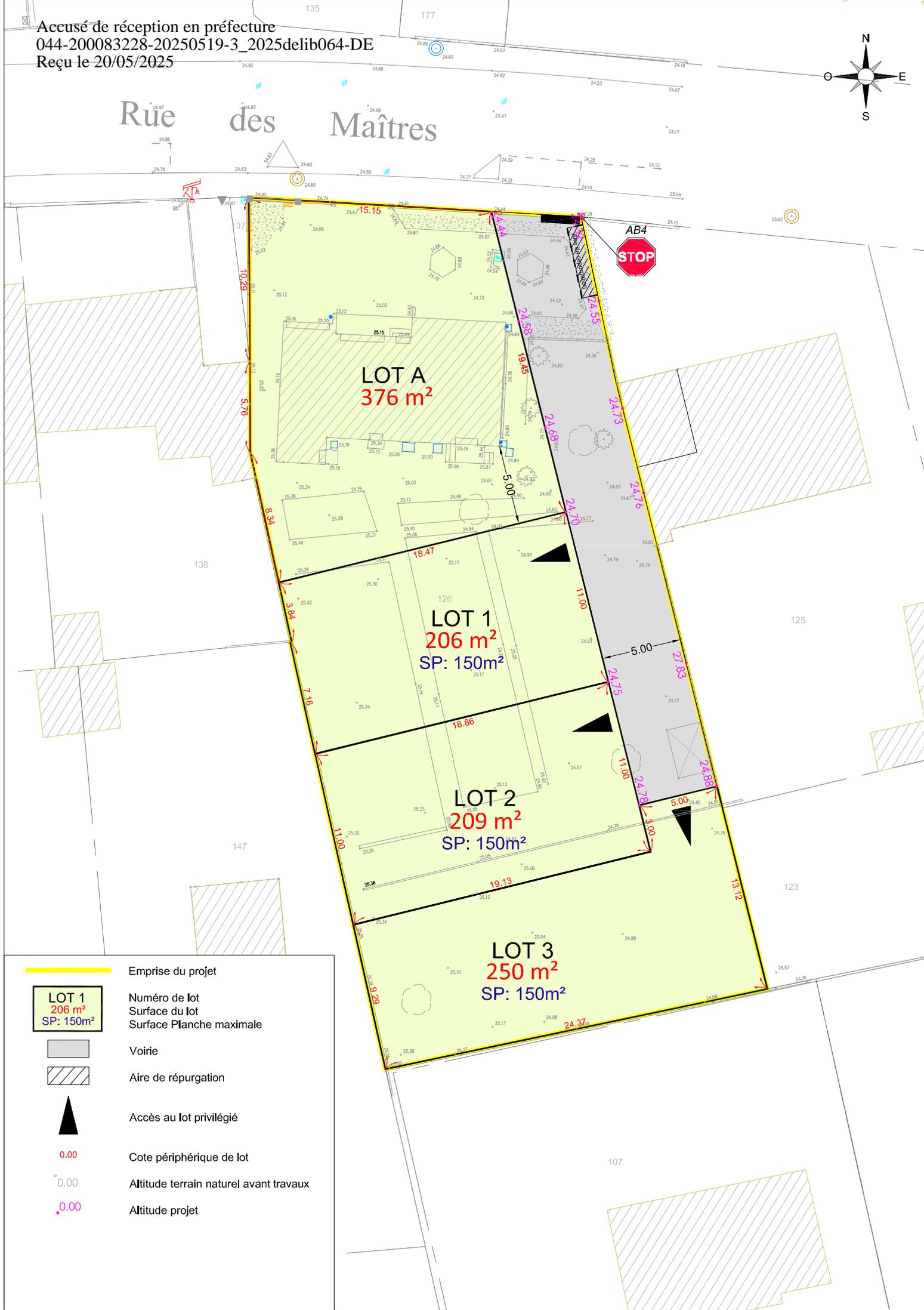
20m

24/04/2025

1/1000



Rue des Maîtres



**LOT A**  
 376 m<sup>2</sup>

**LOT 1**  
 206 m<sup>2</sup>  
 SP: 150m<sup>2</sup>

**LOT 2**  
 209 m<sup>2</sup>  
 SP: 150m<sup>2</sup>

**LOT 3**  
 250 m<sup>2</sup>  
 SP: 150m<sup>2</sup>



	Emprise du projet
	Numéro de lot Surface du lot Surface Planche maximale
	Voirie
	Aire de répurgation
	Accès au lot privilégié
0.00	Cote périphérique de lot
° 0.00	Altitude terrain naturel avant travaux
.000	Altitude projet